

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-03/02C

---

**Objet : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018.**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	26
En exercice :	35	Vote :	Contre :	0
Présents :	21		Abstention :	1

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Claudette DELORY, Thierry DEL POSO, Marie-Renée ESCARO, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Adel M'ZOURI, Bernard MONTEVERDE, Marie-Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA donne procuration à Pierre ROGE  
Marie-Claude DUCASSY-PADROS donne procuration à Nathalie PINEAU  
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Josette BOTELLA  
Jean-André MAGDALOU donne procuration à Bernard MONTEVERDE  
Michel PALAU donne procuration à Adel M'ZOURI  
Jean-Louis TORRES donne procuration à Marcel AMOUROUX

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Thierry SOLDÀ

**Date de convocation** : 13 mars 2019

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Les comptes de gestion du comptable 2018 des différents budgets de la communauté de communes sont présentés à l'Assemblée.

Ils apparaissent en parfaite concordance avec les comptes administratifs du Président.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018 ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance des écritures du Comptable avec celles de l'Ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles de la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

✎ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés par le Comptable pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve à ce jour de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

